



FEDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE

Monsieur le président de l'UNIFED
CFE-CGC Santé Sociaux, CFTC Santé Sociaux,
CFDT Santé Sociaux, FO Santé Sociaux,
SUD Santé Sociaux
Monsieur le Directeur de la DGT

Montreuil, le 7 Octobre 2014

BJ/al – 10.00143

Objet : droit d'opposition à l'accord de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif relatif au contrat de génération.

**Monsieur le Président de l'UNIFED,
Cher-es Collègues (CFE-CGC, CFTC, CFDT, FO et SUD)
Monsieur le Directeur de la DGT,**

Conformément à l'article 2231-8 du code du travail, la Fédération Santé Action Sociale CGT a décidé par la présente d'exercer son droit d'opposition à l'accord portant sur l'accord génération.

Cette opposition est motivée par le fait que l'accord ne reprend pas l'essentiel de nos revendications, à savoir un engagement chiffré, précis, des embauches qui auraient pu être effectuées dans le cadre de cet accord. Cet accord n'est qu'une incitation à la mise en œuvre de l'accord génération, il ne contient que de bonnes intentions, pas de contraintes, et rien n'est opposable aux employeurs par les salarié-es ou leurs représentants.

D'autre part, aucun élément concernant la prise en compte de la pénibilité n'est présent dans cet accord, une nouvelle fois notre Fédération réitère sa demande d'ouverture de négociation sur cette thématique dans l'intérêt des salarié-es de la branche.

Vous remerciant de bien vouloir en prendre acte, nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.

Nathalie GAMIOCHIPI,
Secrétaire Générale de la Fédération Santé et
de l'Action Sociale CGT.

po

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil
Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> • e-mail : sg@sante.cgt.fr